

ARRETE N93-20 OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA RETROCESSION D'OFFICE DE LA PARCELLE AI 166

Le Maire de Ballainvilliers,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles R141-4, R.141-5, R.141-7 à R.141-9,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L.134-1 et suivants, R.134-10 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.318-3, L.318-10 et R.318-10,

Vu la délibération n° 20.07.41.15 du conseil municipal en date du 02 juillet 2020 engageant la procédure de transfert d'office dans le domaine public de la parcelle AI 166 représentant un tronçon de la rue des Hauts Fresnais,

Vu le dossier d'enquête publique,

ARRETE

Article 1 : Objet et dates de l'enquête publique

Une enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions relatives à la rétrocession d'office dans le domaine public de la parcelle AI 166 représentant un tronçon de la rue des Hauts Fresnais à BALLAINVILLIERS.

Cette enquête publique se déroulera à partir du jeudi 12 novembre 2020 à 8h30 au vendredi 27 novembre 2020 inclus à 17h30 (soit un total de 16 jours).

Article 2 : Décision susceptible d'être prise à l'issue de l'enquête publique

Au terme de cette enquête, la parcelle AI 166, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être rétrocedée d'office dans le domaine public par délibération du conseil municipal de BALLAINVILLIERS.

En cas de contestation, il appartiendra au Préfet d'autoriser le transfert de la voie privée dans le domaine public.

Article 3 : Commissaire enquêteur

Monsieur Patrice KOLIVANOFF, directeur commercial en retraite, demeurant 1 voie du Montoir de Marolles à Fontaine la Rivière (91690) est désigné commissaire enquêteur.

Article 4 : Dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête définie à l'article 1er ci-dessus, le dossier d'enquête publique peut être consulté à l'accueil de la Mairie sis 3 rue du Petit Ballainvilliers à Ballainvilliers (91160), siège de la présente enquête publique, soit du jeudi 12 novembre 2020 à 8h30 au vendredi 27 novembre 2020 inclus à 17h30, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services, soit les lundi, jeudi et vendredi de 8 h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le mardi de 14h à 19h00 et le mercredi de 8h30 à 12h00, sur support papier (*les jours et heures sont susceptibles d'être modifiés en fonction des mesures gouvernementales prises dans le cadre de la crise sanitaire*). Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la ville de BALLAINVILLIERS, à l'adresse : www.mairie-ballainvilliers.fr rubrique Cadre de Vie/ Aménagement du Territoire/Enquête-publique.

Article 5 : Présentation des observations

A l'accueil de la Mairie située 3 rue du Petit Ballainvilliers à Ballainvilliers (91160), le dossier d'enquête est accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations ou propositions du public peuvent être consignées. Les observations et propositions peuvent également être adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

- soit par courrier adressé par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Patrice KOLIVANOFF, commissaire enquêteur – rétrocession d'office – 3 rue du Petit-Ballainvilliers 91160 BALLAINVILLIERS,
- soit par voie électronique dont l'objet du mail précisera « enquête publique relative à la rétrocession d'office de la parcelle AI 166 à BALLAINVILLIERS – observations à l'attention du commissaire enquêteur » à l'adresse enquetepublique-retrocessionAI166@mairie-ballainvilliers.fr

Ces observations devront être reçues avant la clôture de l'enquête fixée au samedi 21 novembre 2020 à 12h00 et seront annexées au registre d'enquête.

Article 6 : Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Ballainvilliers le :

- Jeudi 12 novembre 2020 de 9h00 à 12h00
- Samedi 21 novembre 2020 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 27 novembre 2020 de 14h30 à 17h30

(ces jours et heures sont susceptibles d'être modifiés en fonction des mesures gouvernementales prises dans le cadre de la crise sanitaire).

Article 7 : Rapport et conclusion du commissaire enquêteur

Dès sa réception et durant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront consultables en mairie et sur le site internet de la Ville.

Article 8 : Informations complémentaires

Toute information complémentaire relative à la rétrocession d'office dans le domaine public de la parcelle AI 166 représentant un tronçon de la rue des Hauts Fresnais à BALLAINVILLIERS peut être demandée auprès de Madame le Maire : - par courrier adressé à Hôtel de Ville, 3 rue du Petit-Ballainvilliers 91160 BALLAINVILLIERS - par mail à l'adresse urbanisme@mairie-ballainvilliers.fr - par téléphone au 01.64.48.43.11.

Fait à BALLAINVILLIERS, le 26/10/2020

Le Maire,



Stéphanie GUEU-VIGUIER